

Social: des professionnels uniquement

Mercredi, 04. octobre 2017

De: Christoph Schlatter, secrétaire central SSP, rédacteur «VPOD Magazin»



L'association professionnelle AvenirSocial veut relever la proportion des personnes diplômées en travail social. Le SSP salue ce projet, mais il veut que l'on tienne également compte de celles et ceux qui sont engagés dans ce domaine sans disposer (encore) des «bons papiers».

«Accepteriez-vous de vous faire soigner par une infirmière qui ne dispose pas de formation en soins?» La comparaison utilisée par AvenirSocial, l'association des professionnel-le-s du travail social, montre clairement que le secteur social ne s'est toujours pas établi aussi solidement que, par exemple, celui de la santé. Les situations évoquées sont effectivement monnaie courante: presque une personne sur deux exerçant une fonction dans le social ne dispose d'aucune formation correspondante. C'est ce qu'a mis en évidence une étude réalisée par SavoirSocial, l'organisation faîtière du monde du travail (OrTra) pour le secteur social.

La formation protégée

La nouvelle campagne d'AvenirSocial – unformationvadesoi.ch – souhaite corriger ce problème. Pour Véréna Keller, vice-présidente de l'organisation, la situation actuelle ne produit que des perdant-e-s. Pour les contribuables: seul un corps professionnel qualifié permet d'obtenir des résultats avec des moyens raisonnables. Pour les employeurs: il n'est possible de conduire des équipes de travail et des institutions que si le personnel dispose de compétences consolidées et d'un langage commun. Pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales: une formation permet de connaître avec certitude ses compétences et ses limites et protège de l'isolement, du stress et du burnout.

Mettre la pression sur les employeurs et la politique

Quant aux bénéficiaires du travail social, ils/elles ont le droit d'être pris en charge par un personnel disposant d'une formation spécifique. Une personne obligée de vivre dans une institution sociale en raison d'une déficience doit pouvoir compter sur le fait que l'institution en question est gérée selon toutes les règles de l'art. Une personne qui dépend de l'aide sociale a

droit à une protection professionnelle de ses droits sociaux. C'est pourquoi AvenirSocial aspire à ce que «la totalité des personnes engagées comme travailleuses sociales dispose d'un diplôme professionnel correspondant (et non 'équivalent')». Dans ce but, selon les déclarations de Véréna Keller à la conférence de presse de lancement de la campagne, «nous voulons mettre une forte pression sur les employeurs et la politique, dans la mesure des forces dont nous disposons».

L'association AvenirSocial n'intègre que des personnes formées au niveau tertiaire. Elle ne regroupe donc que des diplômé-e-s des écoles supérieures, hautes écoles spécialisées et universités. Or, il est intéressant de constater que la campagne qui vient d'être lancée s'adresse à un public-cible plus large et inclut également les assistant-e-s socio-éducatifs et socio-éducatives (ASE) ainsi que les aides en soins et accompagnement (ASE). Lors de la conférence de presse, Véréna Keller a reconnu que, sans l'aide de ces forces, il ne serait pas possible de maintenir le secteur social en vie. Cette intégration du degré secondaire s'appliquera au moins «dans un premier temps», selon les documents disponibles.

Opportunité d'acquérir des qualifications

Le SSP partage l'orientation générale de la campagne: lui aussi s'engage depuis des décennies en faveur d'une professionnalisation du secteur social. Mais, du fait qu'il défend tou-te-s les salarié-e-s face à leur employeur respectif, il met l'accent sur des aspects légèrement différents. La présidente du SSP, Katharina Prelicz-Huber, travailleuse sociale et l'une des premières signataires de la campagne, souligne la nécessité d'une formation spécifique, tout en insistant sur le fait suivant: «Celles et ceux qui travaillent dans le domaine social sans disposer de 'bons' papiers ne doivent pas être oublié-e-s: ils doivent pouvoir avoir la chance de développer leurs qualifications!».

Transfert vers les ménages privés

Cette offensive pour la formation n'apporte pour l'instant pas de réponse à une question précise: en raison notamment de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, une part toujours plus importante des activités sociales sont transférées des institutions sociales vers les ménages privés. Cette évolution, même si elle est par principe réjouissante, menace pourtant de saper la professionnalisation visée. En effet, les tarifs prévus dans le cadre du programme des contributions d'assistance de la Confédération – à savoir un montant horaire situé nettement au-dessous de 30 francs – ne suffisent absolument pas pour rémunérer le personnel qualifié. En outre, l'approche choisie par bon nombre de personnes handicapées, mettant l'accent moins sur la formation et davantage sur le fait que «le courant doit passer» entre elles et les personnes assurant l'assistance, risque également de contrecarrer ces efforts.

Appel à signer et informations supplémentaires:
